

<http://clg-simone-veil-neuille-pont-pierre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article24>

# La commission hygiène et sécurité

- Organigramme et instances -

Date de mise en ligne : dimanche 14 juillet 2024

---

Copyright © Collège Simone Veil - Neuillé-Pont-Pierre - Tous droits réservés

---

### QUEL EST SON ROLE ?

La commission est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers.

### QUI COMPOSE LA COMMISSION HYGIENE et SECURITE ?

La commission d'hygiène et de sécurité comprend :

- [-] Le chef d'établissement, président,
- [-] Le secrétaire générale,
- [-] Le conseiller principal d'éducation,
- [-] Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;
- [-] Deux représentants du personnel au titre des personnels enseignants ;
- [-] Un représentant du personnel au titre des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service. Ce nombre est porté à deux dans les établissements de plus de 600 élèves ;
- [-] Deux représentants des parents d'élèves ;
- Deux représentants des élèves.

[-] L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la commission d'hygiène et de sécurité. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence.

[-] Le médecin de prévention, le médecin de l'éducation nationale et l'infirmier ou l'infirmière assistent de droit aux séances de la commission d'hygiène et de sécurité en qualité d'experts.

[-] Les membres de la commission d'hygiène et de sécurité sont désignés pour l'année scolaire.